Les victimes de la Dépakine : une action de groupe sera entamée

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-10-02 16:04:48 - Vu sur pharmacie.ma

L'association d'aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant (Apesac) a déclaré qu'elle lancerait prochainement une action de groupe contre le Laboratoire Sanofi, fabricant de la Dépakine (Valproate de sodium). Selon le ministère de la Santé français, plus de 14?000 femmes enceintes ont été exposées entre 2007 et 2014 à ce médicament.

Les familles de victimes reprochent au laboratoire « un manquement à l'obligation d'information » concernant les risques de la Dépakine pour les femmes enceintes (malformations et risques neurologiques chez le fœtus). Il s'agit d'une première étape dans la procédure pour faire juger de la recevabilité de l'action et de la responsabilité du laboratoire. Comme le relève Me Charles Joseph-Oudin, avocat de l'Apesac, « l'objectif est que toutes les victimes qui le souhaitent puissent se joindre ensuite à la procédure ».

Cette action de groupe signe un nouveau pas dans la bataille judiciaire à laquelle se livrent des familles de victimes, dont six ont déjà déposé des plaintes. Le 21 septembre, l'Apesac a, de son côté, porté plainte avec constitution de partie civile afin d'obtenir l'ouverture d'une information judiciaire et la désignation d'un juge pour établir les responsabilités.